

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 10 juillet 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 DJS 211 - DDC**T Subventions (10.500 euros) à 5 associations au titre de la jeunesse dans le cadre de l'appel à projet "Politique de la Ville" pour 2017 (20e).

**Mmes Pauline VÉRON et Colombe BROSSEL, rapporteures**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose 5 subventions et 1 convention à 5 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7e Commission, et Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à Davout Relais (167781/2017\_02052) 30, boulevard Davout (20e), pour son projet « Jeunesse ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Impulsion Carrière Emploi (184726/2017\_04917) 7, rue des Prairies (20e), pour son projet « Permanence local Python ».

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Lucarne (186113/2017\_03066) 37, rue Joseph Python (20e). Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Proposition de diverses activités éducatives, culturelles et sportives à destination de tous les publics ».

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Soleil Blaise (11445/2017\_04964) 7, square Vitruve (20e), pour son projet « Lien social, soutenir les jeunes adultes en lien avec l'équipe pluridisciplinaire Portes du Vingtième ».

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à Zarts Prod (12665/2017\_04989) 8, rue du Général Renault (11e), pour son projet « Culture - Z'ateliers 2017 ».

Article 6 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**